



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion
Séance d'installation du 12 juillet 2013

Délibération PNMEPMO_2013_03

Election des vice-présidents du conseil de gestion du Parc naturel marin
des estuaires picards et de la mer d'Opale

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-9 à L. 334-6, R334-15 et R 334-36

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_01 arrêtant le règlement intérieur du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 12 juillet 2013 relatifs à l'élection des vice-présidents du conseil de gestion,

Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, sont déclarés élus vice-présidents du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :

- M. Jean-François RAFIN, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- M. Patrick FRANCOIS, au titre de la catégorie des organisations professionnelles,
- M. Alex PION, au titre de la catégorie des associations d'usagers,
- M. Alain CORNU, au titre de la catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées

Visa des commissaires du gouvernement (délibération PNMEPMO 2013_03) :

Le préfet de la Somme

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Jean-François CORDET